

RAPPORT SUITE A L'ENQUETE AUPRES DES CONSEILS CONSULAIRES SUR L'EMPLOI ET LA FORMATION PROFESSIONNELLE**Introduction**

La loi n°2013-659 du 22 juillet 2013 relative à la représentation des Français établis hors de France, et le décret n°2014-144 du 18 février 2014, fixent les compétences des différents conseils consulaires. Parmi celles-ci, les 130 conseils consulaires ont pour mission d'examiner les questions d'emploi et de formation professionnelle, en présence des membres de droit que sont les conseillers consulaires et les représentants de chacune des associations nationales représentatives des Français établis hors de France reconnues d'utilité publique présentes dans la circonscription. [Article 3 et Article 7 du décret du 20 février 2014 relatif aux conseils consulaires à l'assemblée des Français de l'étranger et à leurs membres].

Force est de constater que beaucoup de consulats ne prennent pas la mesure de cette mission. Ces derniers partent souvent du principe que la suppression des "cellules-emplois" des consulats et la fin du dispositif de subventionnement des organismes d'aide à l'emploi rendent inutile la tenue de ces conseils consulaires.

Il s'agit là d'une erreur stratégique et d'un défaut de légalité :

- La loi n° 2013-659 du 22 juillet 2013 relative à la représentation des Français établis hors de France prévoyant que les conseillers consulaires puissent « *être consultés sur toute question relative (...) à l'emploi, à la formation professionnelle et à l'apprentissage (...)* » et le décret stipulant que le conseil consulaire « *émet toute proposition tendant à améliorer la situation professionnelle des Français établis dans la circonscription consulaire (...)* » oblige de facto la tenue de ces conseils dans les 130 circonscriptions.
- Le dispositif de formation professionnelle n'a pas été supprimé mais réformé. Dans ce nouveau cadre les consulats continuent de jouer un rôle, il est donc normal d'évaluer et rendre compte de ce dernier dans le cadre de conseil consulaire à l'emploi et formation professionnelle.
- La disparition des subventions n'a pas entraîné la fin des conventions cadres entre les organismes d'aide à l'emploi et les ambassades. Avoir un débat sur la reconduction de ces conventions et pouvoir formuler des avis, nous semble constituer un strict minimum. Par ailleurs, là où ces cellules n'existaient pas, rien ne nous interdit de soutenir la mise en place de telles conventions avec des structures privées et/ou associatives prestataires de services.

C'est au vu de tous ces éléments que l'association Français du Monde adfe, en collaboration avec les conseillers du groupe FDM - ES de la Commission «Commerce extérieur, Développement durable, Emploi et Formation professionnelle» de l'Assemblée des Français de l'étranger, a sollicité au travers d'un questionnaire les 443 conseillers consulaires et les présidents de section de FDM adfe dans toutes les circonscriptions consulaires. Les résultats doivent nous permettre de faire un état des lieux des pratiques, afin que nous puissions proposer de futures résolutions à soumettre à l'Assemblée des Français de l'étranger.



I. Méthodologie

Le questionnaire suivant a été envoyé à tous les présidents et vice-présidents des sections appartenant à *Français du Monde-adfe*, via un message électronique personnel et à tous les conseillers consulaires via un email du groupe *Français du monde, Écologie et Solidarité*.

Le questionnaire, à remplir en ligne du 9 février au 1^{er} mars 2016, était le suivant:

Nom : Champ *obligatoire*

Circonscription consulaire : *Champ obligatoire*

Compétence: *au choix*

x Président ou Vice-président d'une association nationale représentative des Français établis hors de France reconnue d'utilité publique

x Conseiller Consulaire

x Autre: spécifier _____

1. Votre conseil consulaire a-t-il tenu, depuis juin 2014, une réunion sur l'emploi et la formation professionnelle ?

- Oui. Si oui, combien de fois ? _____
- Non

2. Avez-vous connaissance dans votre circonscription consulaire d'une convention cadre unissant l'Ambassade et une structure d'aide à l'emploi et à la formation professionnelle (par exemple Chambre de Commerce, associations ou fondations locales) ?

- Oui
- Non

3. Avez-vous connaissance dans votre circonscription consulaire d'initiatives locales sur l'emploi à destination des Français expatriés ?

- Oui. Si oui, quelle est la forme de cette initiative ? (par exemple séminaires, ateliers, coaching etc. organisés par CCI, association, groupe de travail informel) _____
- Non

4. Votre consulat vous a-t-il informé du nouveau dispositif mis en place pour la formation professionnelle?

- Oui. Si oui, avez-vous eu connaissance du nombre de dossiers de demande de formation déposé auprès de votre consulat? _____
- Non

5. Quelles ont été les actions de votre consulat pour communiquer sur le nouveau dispositif de formation professionnelle auprès des français de votre circonscription ?

Réponse libre et ouverte _____

6. Si vous êtes dans un pays comportant plusieurs circonscriptions consulaires concernés par le même marché (national) de l'emploi :

- a) Y-a-t-il des concertations entre les divers conseils consulaires sur le sujet ? _____
 b) Les postes sont-ils sensibles à cette nécessité de coordination sur ce sujet commun ? _____

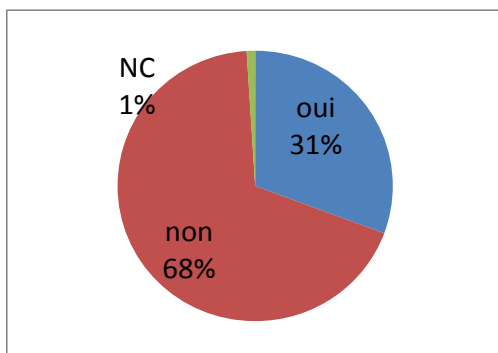
7. Vos commentaires, propositions et suggestions : _____

II. Analyse des réponses

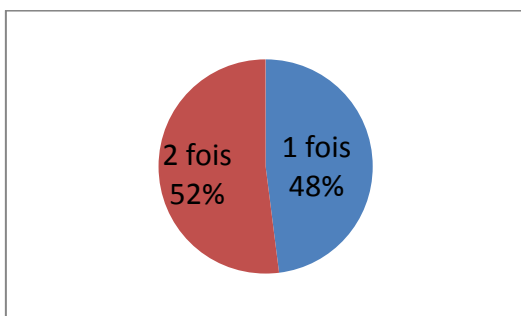
101 réponses ont été récoltées, dont 82 conseillers consulaires et 19 représentants des sections locales de Français du Monde sur un total de 83 circonscriptions consulaires.

a) Réponses à la question 1

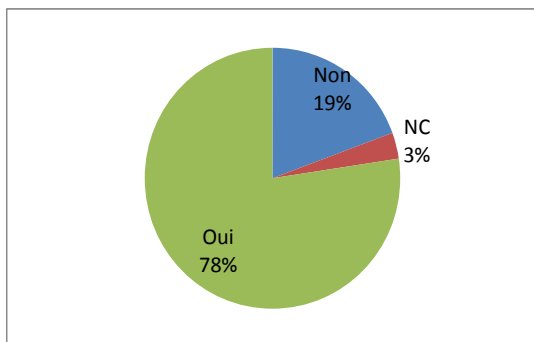
Votre conseil consulaire a-t-il tenu, depuis juin 2014, une réunion sur l'emploi et la formation professionnelle ?



Si oui, combien de fois ?

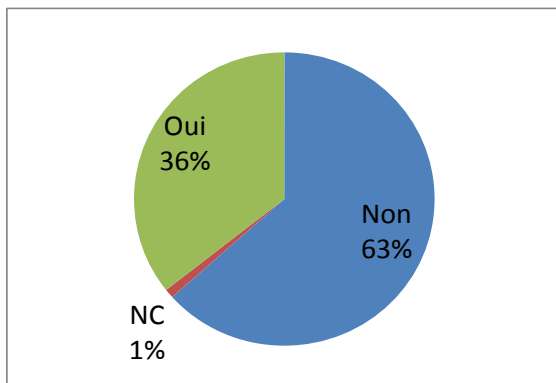


Si oui, les associations reconnues d'utilité publique étaient-elles invitées?



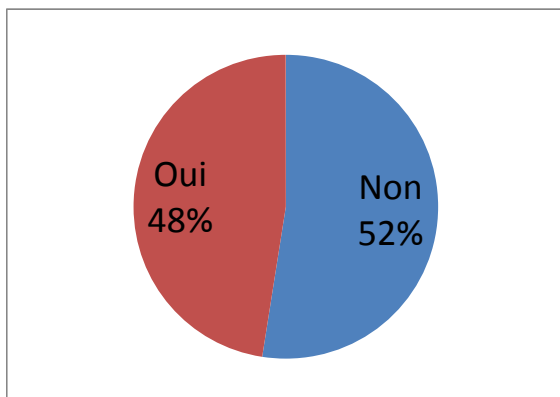
b) Réponses à la question 2

Avez-vous connaissance dans votre circonscription consulaire d'une convention cadre unissant l'Ambassade et une structure d'aide à l'emploi et à la formation professionnelle?



c) Réponses à la question 3

Avez-vous connaissance dans votre circonscription consulaire d'initiatives locales sur l'emploi à destination des Français expatriés ?

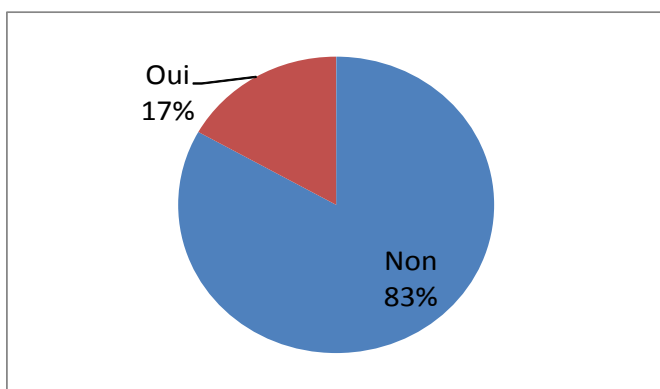


51 réponses permettent de définir les contours de ces initiatives locales sur l'emploi à destination des Français comme décrit ci-dessous:

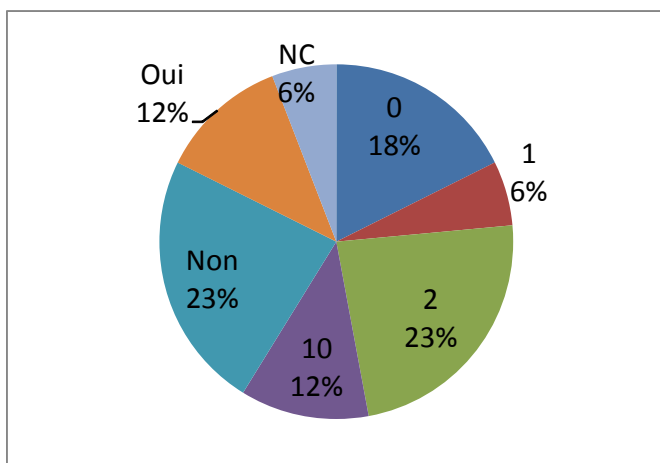
- Services des Chambres de Commerce française pour le soutien à la recherche d'emploi au travers de séminaires, services en ligne, formation, évènements de networking / mise en relation et diffusion d'annonces
- Mise en place de services de soutien au travers des associations francophones locales, dont les sections Français du Monde et celles de l'UFE (transmission de CV, rencontres, coaching, ateliers de formation)
- Permanence consulaire des conseillers consulaires et groupe de travail informels (réseaux)

d) Réponses à la question 4

Votre consulat vous a-t-il informé du nouveau dispositif mis en place pour la formation professionnelle?



Si oui, avez-vous eu connaissance du nombre de dossiers de demande de formation déposé auprès de votre consulat?



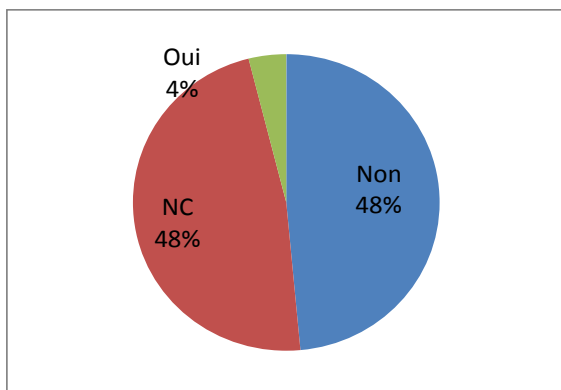
e) Réponses à la question 5

Quelles ont été les actions de votre consulat pour communiquer sur le nouveau dispositif de formation professionnelle auprès des français de votre circonscription ?

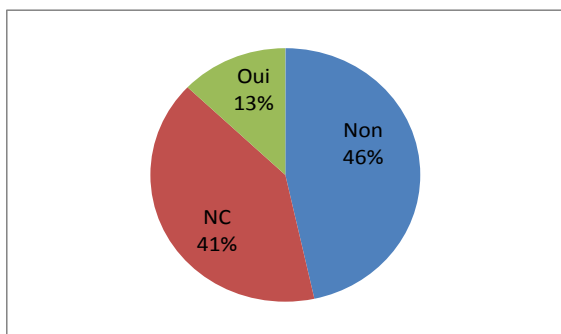
Aucune action du Consulat n'a été rapportée afin de communiquer sur le nouveau dispositif de formation professionnelle auprès des français de leur circonscription. Seul un conseiller de Consulaire (Barcelone) rapporte que l'information a été communiquée durant le conseil consulaire.

f) Réponses à la question 6

Si vous êtes dans un pays comportant plusieurs circonscriptions consulaires concernées par le même marché (national) de l'emploi, y-a-t-il des concertations entre les divers conseils consulaires sur le sujet?



Les postes sont-ils sensibles à cette nécessité de coordination sur ce sujet commun ?



g) Réponses à la question 7

D'une manière générale l'ensemble des personnes interrogées regrettent sous une forme ou une autre l'inaction des postes consulaires sur la question de l'emploi et de la formation professionnelle. Cette inaction se manifeste par la non tenue des conseils consulaires sur ces questions et la non information à la population française sur le nouveau dispositif de formation professionnelle. Cette situation est aggravée dans les postes où avant la réforme de la représentation des français établis hors de France il n'y avait pas de commission locales pour l'emploi et la formation professionnelle. Dans ces derniers les consuls ne voient tout simplement pas l'utilité de mettre en place de tels conseils consulaires.

Les personnes interrogées donnent également des pistes de réflexions intéressantes et à creuser :

- *“Faciliter les liens entre le milieu associatif (très actif) qui prend en charge un service public d'aide à la recherche d'emploi et le milieu professionnel, participation des cc au conseil économique, information et formation des cc pour l'aide à la recherche d'emploi et à la formation.”*
- *“Il est important de recenser sur le site de "my Consulat" toutes les Associations qui sont liées à l'emploi, la formation, les établissements français (conventionnés ou non), et de lister toutes les Associations reconnues d'utilité publiques qui ont un rôle à jouer en terme de formation, d'emploi, de culture et de solidarité.”*
- *“Créer une plateforme avec les ambassades et consulats de l'UE permettant d'élargir la recherche auprès des employeurs potentiels installés à l'étranger.”*
- *“Je pense qu'il faudrait absolument faire inscrire les services d'accompagnement à la recherche d'emploi et au développement professionnel dans les missions de service public que doivent poursuivre les consulats/ambassades.”*
- *“Je proposerais une approche différenciée selon les zones géographiques. Il y a une différence de besoins importante sur ce thème entre les pays du Nord et les pays du Sud.”*

J. Conclusion

Pour 68% des personnes interrogées, le conseil consulaire n'a pas tenu, depuis juin 2014, une réunion sur l'emploi et la formation professionnelle.

Quand les conseils consulaires se sont réunis une à deux fois depuis juin 2014, les représentants des associations d'utilité publique ont été invités pour près de 78%. Dans les pays comportant plusieurs circonscriptions consulaires concernés par le même marché national de l'emploi, il n'y a eu que 4% de concertation entre les divers conseils consulaires sur le sujet.

Recommandation : Ecrire une lettre au MAEDI pour rappeler que des conseils consulaires sur l'emploi doivent se tenir dans les 130 circonscriptions consulaires.

63% des personnes interrogées déclarent ne pas avoir eu connaissance dans leur circonscription consulaire d'une convention cadre unissant l'Ambassade et une structure d'aide à l'emploi et à la formation professionnelle. 52% disent cependant être au courant dans leur circonscription consulaire d'initiatives locales sur l'emploi à destination des Français expatriés. Il s'agit généralement de services des Chambres de Commerce française pour le soutien à la recherche d'emploi et d'associations francophones locales, dont les sections Français du Monde et celles de l'UFE (transmission de CV, rencontres, coaching, ateliers de formation).

Recommandation : Les conseils consulaires pour l'emploi doivent être le lieu où l'on identifiera des partenaires locaux capables de soutenir l'insertion professionnelle de nos compatriotes. On peut établir une convention cadre (avec plusieurs structures : CCI, associations...) même sans moyen financier. Cette convention est nécessaire afin de rendre ces structures plus visibles auprès de nos compatriotes et des entreprises. L'ambassade peut également travailler à l'intégration de ces structures dans le réseau économique français (Business France, CCE...) afin de faciliter les partenariats et les passerelles.

83% des personnes interrogées déclarent ne pas avoir été informées du nouveau dispositif mis en place pour la formation professionnelle.



Enquête emploi et formation professionnelle – mars 2016

Aucune action de communication du Consulat sur le nouveau dispositif de formation professionnelle auprès des français de leur circonscription n'a été rapportée.

Recommandation : Si le soutien financier à la recherche d'emploi a disparu, le dispositif de formation professionnelle à destination des Français de l'étranger existe toujours. Il paraîtrait tout à fait normal que les différents postes consulaires informent (envoi LEC, conférences...) la population de ce nouveau dispositif. Nécessité d'écrire au MAEDI sur ce point particulier.

Conclusion générale :

L'aide à l'emploi et à la formation professionnelle constitue une priorité majeure pour les conseillers consulaires interrogés. Ils sont d'ailleurs moteurs dans la mise en place ou convocation des conseils consulaires à en juger par les commentaires sur le sujet. Tous demandent plus d'informations et proposent la diffusion d'informations à ce sujet, par l'intermédiaire des sites Internet, des conseils consulaires, et des acteurs concernés. Les services proposés par les Chambres de Commerce françaises restent sollicités pour la recherche d'emploi au travers de séminaires, services en ligne, formation et networking. La mise en place de services de soutien, au travers des associations francophones locales, doit être encouragée. Là où ces dernières n'existent pas il serait sans doute bon pour nos sections d'être motrices de leur création ou alors de faire du traitement de cette problématique une activité à part entière de la section ; à l'image de ce que fait la section d'Amsterdam ou de Hambourg.

Fait à Paris, le 7 mars 2016

Gaëlle Barré, Mehdi Benlahcen, et Karim Haggouchi pour le Conseil d'Administration de Français du monde-adfe.